

Bulletin N°9 du 8 juin 2022

Résumé de la semaine

Le temps a été plus humide avec des cumuls hétérogènes. Pour les secteurs peu arrosés, en petite terre l'irrigation s'est poursuivie. Les pluies de ce matin, plus homogènes vont permettre de faire une pause dans l'irrigation ou de décaler le démarrage. Pour préserver la ressource en eau, il faut :

- avoir du matériel en bon état de fonctionnement ;
- éviter d'arroser les bords de route et quand il y a trop de vent (≥ 30 km/h) ;
- s'autolimiter dans la mesure du possible ;
- bien adapter les apports au sol et au besoin de la culture.

2 bassins seraient en **alerte renforcée** (arrêté préfectoral non paru à la rédaction du bulletin) :

Argance	Tusson + Veuve + Anille
----------------	--------------------------------

2 bassins seraient en **alerte** :

Sarthe Médiane	Vive Parence
-----------------------	---------------------

😊 **Merci de bien transmettre vos relevés de compteur tous les jeudis sur irrig'eau en cliquant [ICI](#) ou par mail à irrigation-72@pl.chambagri.fr**

4 bassins seraient en **vigilance** :

Aune	Braye	Gee	Dués et Narais
-------------	--------------	------------	-----------------------

Point météo






Météo de la semaine passée

Période 01/06 au 07/06	Pluies mm	ETP mm	Sommes températures base 6°C
Loué	41.6	28.7	81.9
Le Lude	20.8	29.1	87.7
Ancinnes	12.8	28.8	78.4
Volnay	35.8	28.7	82.5

Source : Weather Measures.

Les pluies ont été plus soutenues et les températures ont augmenté. La demande climatique a été de 4.1 mm/j en moyenne.

Prévisions météo à 5 jours

	Jeudi 09/06	Vendredi 10/06	Samedi 11/06	Dimanche 12/06	Lundi 13/06
Temps					
T° min /max (°C)	10/20	12/24	15/25	12/25	10/23
Pluie (mm)	0	0	0	0	0
ETP (mm)	3.9	4.6	4.7	4.9	5
Vent (km/h)	10 - 35	10 - 25	5 - 15	15 - 35	15 - 35

Sources : Météociel/Weather Measures - Commune Le Mans

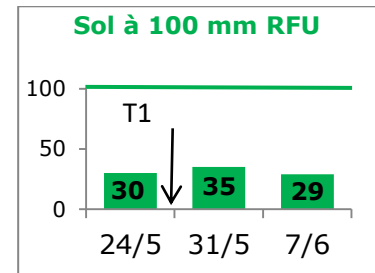
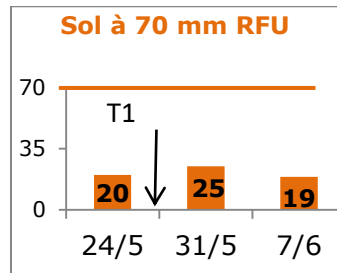
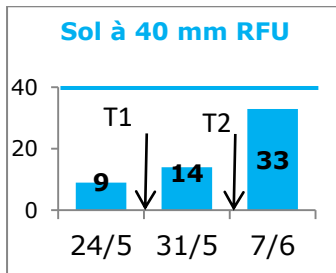
Les températures devraient se maintenir cette semaine. Un temps plus sec sera attendu, avec un peu de vent. La demande climatique sera en moyenne de 4.6 mm/j.

Conseils sur la conduite de l'irrigation

Les maïs vont de 6 à 14 feuilles.

- Rappel : à 10 feuilles, les maïs commencent à entrer en période sensible au stress hydrique. Les premiers tours d'eau ont été déclenchés dans les secteurs les moins arrosés et pour les maïs les plus avancés. Si les pluies sont abondantes, cela devrait permettre de retarder le démarrage de l'irrigation pour certaines parcelles ou le second tour d'eau pour d'autres.

Bilan hydrique au 7 juin pour un maïs à 14 feuilles au Lude



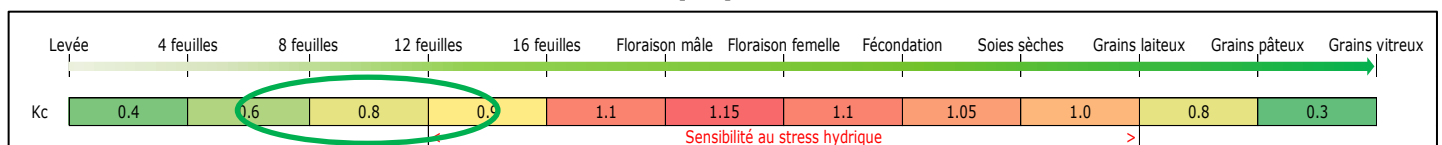
On est à 82 % de la RFU max. Les pluies de ce matin vont permettre de faire une pose dans l'irrigation pour la semaine à venir.

On est à 27% de la RFU max. En l'absence de pluies significatives ce matin (> 20 mm), un second tour d'eau à 30 mm est à envisager.

On est à 29% de la RFU max. Là-aussi, un second tour d'eau de 30 mm est à envisager si les pluies de ce matin ne sont pas significatives (> 20 mm).

Détail du calcul pour le sol à 40 mm RFU : état de la réserve au 7/6 = état de la réserve au 31/5 + pluies du 31/5 au 7/6 + irrigation - (Kc (maïs à 14 feuilles) x ETP Le Lude du 31/5 au 7/6) = 14 + 20.8 + 25 - (0.9 x 29.8) = 33 mm.

Coefficients culturaux (Kc) selon les stades du maïs



En multipliant le coefficient cultural (Kc) par l'ETP, on obtient l'évapotranspiration maximale (ETM) de la culture.

Spécial cénomannien





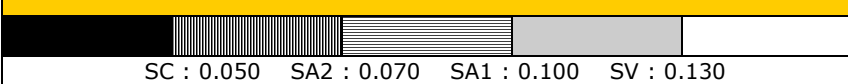
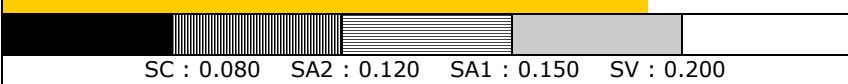
Parcelle de Dissay sous Courcillon (sable limoneux - semis du 6 mai). Les maïs sont à 9 feuilles. Il y a eu 16 mm de pluies. On est à 38% de la RFU. Avec les pluies annoncées ce mercredi et compte tenu du stade des maïs, l'irrigation n'est pas encore d'actualité.

Parcelle de La Chapelle aux Choux (sable limoneux - semis du 17 avril). Les maïs sont à 13 feuilles. Il y a 68 mm de pluies. On est à 80% de la RFU. Le démarrage de l'irrigation n'est pas pour cette semaine.

Situation des ressources en eau / Restrictions d'irrigation

Dès que vous êtes en limitation, vous devez transmettre tous les jeudis vos relevés de compteur à la **Chambre d'agriculture**

sur irrig'eau en cliquant [ICI](#) ou par mail à irrigation-72@pl.chambagri.fr

Argance		
La Chapelle d'Aligné	Débit de la semaine : 0.030 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte renforcée.
		Restrictions : -40% sur le volume hebdomadaire autorisé (1). Renvoyez vos relevés de compteur.
	SC : 0.015 SA2 : 0.040 SA1 : 0.080 SV : 0.110	
Aune		
Pontvallain	Débit de la semaine : 0.199 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil de vigilance.
		Restrictions : auto-limitation des prélèvements.
	SC : 0.080 SA2 : 0.110 SA1 : 0.140 SV : 0.270	
Bienne		
Thoiré sous Contensor	Débit de la semaine : 0.313 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.060 SA2 : 0.080 SA1 : 0.100 SV : 0.120	
Braye		
Valennes	Débit de la semaine : 0.474 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil de vigilance.
		Restrictions : auto-limitation des prélèvements.
	SC : 0.250 SA2 : 0.300 SA1 : 0.350 SV : 0.500	
Deux Fonds + Voutonne		
Avoise	Débit de la semaine : 0.216 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.050 SA2 : 0.070 SA1 : 0.100 SV : 0.130	
Gée		
Fercé sur Sarthe	Débit de la semaine : 0.199 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil de vigilance.
		Restrictions : auto-limitation des prélèvements
	SC : 0.080 SA2 : 0.120 SA1 : 0.150 SV : 0.200	

(1) : y compris maïs semences sous contrat, cultures légumières sous contrat (hors celles de plein champ implantées après une grande culture), arboriculture et maraichage.

Sources : Préfecture et DDT de la Sarthe

SV : Seuil de vigilance – **SA1** : Seuil d'alerte – **SA2** : Seuil d'alerte renforcée – **SC** : Seuil de crise

Dès que vous êtes en limitation, vous devez transmettre tous les jeudis vos relevés de compteur à la
Chambre d'agriculture

sur [irrig'eau](#) en cliquant [ICI](#) ou par mail à irrigation-72@pl.chambagri.fr


Huisne		
Montfort le Gesnois	Débit de la semaine : 7.374 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 3.600 SA2 : 3.900 SA1 : 4.100 SV : 4.800	
Loir		
Durtal	Débit de la semaine : 9.280 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 4.000 SA2 : 4.500 SA1 : 5.500 SV : 8.000	
Merdereau + Orthe + Vaudelle		
St Paul le Gaultier	Débit de la semaine : 0.249 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.110 SA2 : 0.130 SA1 : 0.160 SV : 0.190	
Narais + Dué		
St Mars la Brière	Débit de la semaine : 0.358 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil de vigilance.
		Restrictions : auto-limitation des prélèvements
	SC : 0.230 SA2 : 0.260 SA1 : 0.320 SV : 0.360	
Orne Saosnoise		
Montbizot	Débit de la semaine : 1.145 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.240 SA2 : 0.300 SA1 : 0.350 SV : 0.430	
Sarthe Amont		
Neuville sur Sarthe ou Souillé	Débit de la semaine : 6.070 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance
		Restrictions : RAS.
	SC : 1.500 SA2 : 1.800 SA1 : 2.200 SV : 2.700	
Sarthe Aval		
Beffes	Débit de la semaine : 17.214 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 5.000 SA2 : 5.500 SA1 : 7.000 SV : 9.000	

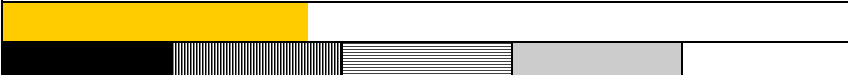
Sources : Préfecture et DDT de la Sarthe

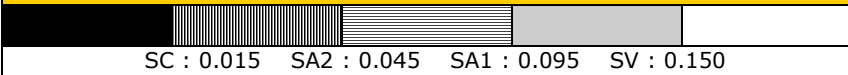
SV : Seuil de vigilance – **SA1** : Seuil d'alerte - **SA2** : Seuil d'alerte renforcée – **SC** : Seuil de crise


Dès que vous êtes en limitation, vous devez transmettre tous les jeudis vos relevés de compteur à la Chambre d'agriculture

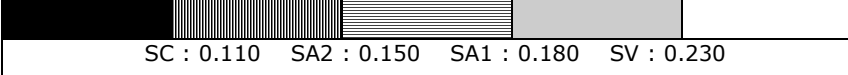
sur **irrig'eau** en cliquant **ICI** ou par mail à **irrigation-72@pl.chambagri.fr**

Sarthe Médiane = Orne Champenoise + Fessard + Rhonne + Roule Crottes + Vezeanne		
Voivres lès Le Mans	Débit de la semaine : 0.094 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte
		Restrictions : -40% sur le volume hebdomadaire autorisé (2). Renvoyez vos relevés de compteur.
	SC : 0.050 SA2 : 0.070 SA1 : 0.100 SV : 0.130	

Tusson + Anille + Veuve		
La Chapelle Gaugain	Débit de la semaine : 0.118 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte renforcée.
		Restrictions : -60% sur le volume hebdomadaire autorisé (3). Renvoyez vos relevés de compteur.
	SC : 0.100 SA2 : 0.120 SA1 : 0.150 SV : 0.200	

Vaige + Erve + Taude		
Bouessay	Débit de la semaine : 0.263 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.015 SA2 : 0.045 SA1 : 0.095 SV : 0.150	

Vègre		
Asnières sur Vègre	Débit de la semaine : 0.948 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.300 SA2 : 0.400 SA1 : 0.500 SV : 0.750	

Vive Parence		
Yvré l'Evêque	Débit de la semaine : 0.160 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte.
		Restrictions : -20% sur le volume hebdomadaire autorisé (1). Renvoyez vos relevés de compteur.
	SC : 0.110 SA2 : 0.150 SA1 : 0.180 SV : 0.230	

- (1) : y compris maïs semences sous contrat, cultures légumières sous contrat (hors celles de plein champ implantées après une grande culture), arboriculture et maraîchage.
 (2) : -20% si maïs semences sous contrat, cultures légumières sous contrat (hors celles de plein champ implantées après une grande culture), arboriculture et maraîchage.
 (3) : -40% si maïs semences sous contrat, cultures légumières sous contrat (hors celles de plein champ implantées après une grande culture), arboriculture et maraîchage.

Sources : Préfecture et DDT de la Sarthe

SV : Seuil de vigilance – SA1 : Seuil d'alerte – SA2 : Seuil d'alerte renforcée – SC : Seuil de crise

Chambre d'agriculture des Pays de la Loire
 Site du Mans
 15 rue Jean Grémillon 72000 LE MANS
 Tél. 02.43.29.24.24

Rédaction : Eric PLESSIS, Marion MOINEAU.

Comité de relecture : Marion MOINEAU, Emmanuel MONGE, Laëtitia TEMEN, Eric PLESSIS.

Avec le soutien financier de :



Reproduction interdite

Retrouvez Inf'Eau sur <https://bit.ly/InfEau>